



EuroCloud France
66 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
www.eurocloud.fr
@EuroCloudFrance

Décembre 2013

PRESENTATION

Les propositions figurant dans ce document sont le fruit des travaux de la commission Financement et Management d'EuroCloud France. Cette commission a publié en mai 2013 un livre blanc présentant l'ensemble des dispositifs publics et privés au service du financement des entreprises du Cloud Computing.

Les propositions abordent plusieurs sujets directement liés au financement des acteurs du Cloud Computing, dont les Start-Up ainsi que leur développement de manière plus générale :

- Le financement participatif
- Le rôle du secteur public
- Le statut des start-up
- L'amorçage
- Les passerelles Start-Up / Enseignement

Composition du groupe de travail de la commission Financement et Management qui a rédigé ce document :

- Christophe Ballihaut – Belgik
- Patrick Guillaume – Evidency
- Laurent Briziou – Exægis
- Emmanuel Morgon – Interxion France
- Stéphanie Ortega – KPMG
- Eric Lefebvre - KPMG
- Lionel Slusny – Loft Solutions France
- Audrey Rose – ODIC
- Matthieu Hug – RunMyProcess
- Henry-Michel Rozenblum, EuroCloud France

EuroCloud France est une association professionnelle à but non lucratif, créée en 2000, qui s'est donné comme objectif de promouvoir l'usage des logiciels et services de Cloud Computing par les entreprises.

EuroCloud France compte 180 sociétés membres. Elle est l'une des 31 associations nationales composant la fédération européenne du même nom, dont le siège est situé à la Chambre du Commerce du Luxembourg. A ce jour, plus de 2.000 entreprises du Cloud Computing sont membres d'EuroCloud en Europe.

CROWDFUNDING POUR LA « START-UP NATION »

Nous nous inscrivons totalement dans la démarche initialisée par Mme Fleur Pellerin. Le principe du financement participatif est excellent puisqu'il permet :

- une vraie mutualisation du risque (petits montants sur un très grand nombre d'acteurs), qui répond au risque inhérent au pré-amorçage ;
- de mobiliser des fonds dormants dont personne, y compris l'Etat, ne peut profiter ;
- de démocratiser « l'esprit Business Angels ». L'engouement montre qu'il y a une grande attente chez nos concitoyens pour placer une partie de leur épargne sur ce compartiment.

Concernant le Crowdfunding « B2B », nous avons beaucoup d'espoirs mais nous sommes aussi plus réservés. Le « B2B » ne profite pas, pour l'instant, au financement participatif.

Pour encourager davantage le Crowdfunding, nous recommandons de relever les plafonds autorisés :

- Passer le montant individuel d'investissement de 250 € à 1000 € par projet ;
- Augmenter le montant global d'un projet de 300 K€ à 1 M€.

Sur un plan général, nous pensons que l'Etat a un rôle à jouer dans l'investissement participatif :

- Cofinancer certains projets qui émergent de ces plates-formes ;
- Apporter une « assurance » sur une partie des montants investis ;
- Légiférer pour éviter les fraudes et les « effets d'aubaine » (700 plateformes de Crowdfunding à date...) et soutenir les efforts des acteurs sérieux ;
- Harmoniser la législation du Crowdfunding à l'échelon européen.

« CLOUD AND THE CITIES »

Le poids économique considérable du secteur public français peut être mis à profit pour développer les entreprises du Cloud. En favorisant la généralisation des outils Cloud par les administrations centrales et territoriales, on peut espérer un afflux de commandes propre à dynamiser le secteur.

Le secteur public possède déjà sa propre centrale d'achat l'UGAP. Sur le modèle de ce qu'ont imaginé les Britanniques, nous proposons la création d'une place de marché des solutions de Cloud Computing dédiée aux marchés publics.

Pour soucis d'organisation, d'efficacité et d'impartialité, nous recommandons la mise en place d'un comité national paritaire en charge de valider l'entrée d'une offre dans cette place de marché. Ce comité pourrait être composé de :

- La DISIC ;
- D'organisations représentations de DSI du public, comme le Coter Club ;
- D'opérationnels des administrations ;
- D'éditeurs de logiciels.

L'hébergement de cette plateforme serait bien évidemment confié à un ou plusieurs acteurs français et serait située en France.

UN STATUT POUR LES START-UP

Aujourd'hui, n'existent que la JEI et ses dispositifs associés. C'est déjà une très bonne chose mais nous croyons que ce statut n'est pas totalement pertinent pour le marché du Cloud Computing, composé en grande partie de Start-Up qui sont des TPE.

Nous suggérons de créer un nouveau sous-ensemble ciblant spécifiquement les Start-Up (tous secteurs économiques confondus) selon des critères plus resserrés que la JEI :

- Chiffre d'affaires inférieur à 1 M€ ;
- Moins de 5 ans d'existence ;
- Effectif de moins de 20 personnes.

Ce nouveau statut permettrait de bénéficier des avantages suivants :

- Exonération des charges sociales ;
- Sans plafond mais aussi sans crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

AMORÇAGE 2.0

Nous constatons qu'il n'existe pas suffisamment de fonds d'amorçage en général en France, et tout particulièrement pour le secteur des logiciels et des services informatiques. Cette situation tend à s'améliorer en province, mais trop lentement, et n'évolue pas dans le bon sens en région parisienne, là où se concentre la moitié des Start-Up.

Par fond d'amorçage, nous entendons recherche de financements d'un montant de 100 à 500 K€.

Concernant tous les dispositifs existants, à tort ou à raison, les entrepreneurs que nous interrogeons estiment que l'on ne prête qu'aux sociétés matures et rentables.

Les aides publiques à l'innovation existent mais sont très sélectives et/ou limitées en termes de montants (+/- 50 K€) car notamment plafonnés en fonction des fonds propres.

Les prêts pour l'Innovation sont d'un montant plus élevé (1,5 M€) mais tout aussi sélectifs.

Nous proposons différentes initiatives permettant de démocratiser les accélérateurs existants sur le territoire :

- Financement par bpifrance de quelques grands accélérateurs publics ;
 - o Assouplissement des critères d'entrée, en particulier taille, âge et C.A.
 - o Mise à disposition de locaux et mises en relation avec des fonds d'investissement français.

Par ailleurs nous recommandons d'élargir les possibilités d'avances remboursables :

- Booster l'accompagnement de bpifrance ;
 - o en élargissant les modalités d'obtention de subventions et en augmentant les montants ;
 - o en déplaçant les subventions et prêts sur les fonds propres ;
- Associer les avances de bpifrance à une prise de participation au capital des entreprises

Sur un autre registre, lors de notre entretien avec M. Aymeril Hoang au mois de Décembre 2012, nous avons exprimé notre espoir que l'Etat puisse « très fortement » inciter les banques et les assureurs à diriger une part même modeste de l'épargne sur ce secteur. Nous reformulons ce souhait.

PASSERELLES START-UP / UNIVERSITES - GRANDES ECOLES

Plusieurs programmes existent déjà qu'il ne convient pas de remettre en question. Nos propositions visent à les renforcer et à les généraliser.

La France a fait et fait beaucoup d'efforts au niveau de la Recherche et il faut continuer. Ce qu'il convient d'appuyer davantage, c'est l'étape suivante, celle de l'innovation, à savoir ce processus qui transforme un concept en produit ou service.

C'est pour cela que nous recommandons la **généralisation de pépinières d'entreprises dans les Universités et dans les grandes écoles**. Nous insistons en particulier sur les universités qui sont en retard dans ce domaine par rapport aux grandes écoles.

L'industrie du Cloud Computing peut participer, à la mesure de sa taille actuelle, à la lutte contre le chômage des jeunes. **Nous suggérons la création d'un contrat d'apprentissage à destination des start-up.**

Ce programme accompagné d'incitations financières intelligentes permettrait d'accroître le nombre de jeunes capables de programmer et de s'insérer rapidement dans un parcours professionnel.

L'apprentissage est aussi une voie pertinente pour des TPE comme nos Start-Up, aux ressources limitées.